

Certificat de spécialisation – Délégué à la protection des données

PRÉSENTATION

Responsable

Guillaume DESGENS-PASANAU, Magistrat et professeur associé, Cnam ; Sylvie MOLINA, coordinatrice pédagogique

Publics et conditions d'accès

Juristes d'entreprise, responsables conformité, déontologues, contrôle interne et gestion des risques, audit interne, direction qualité ; DSI ou RSSI, DRH, consultants externes en informatique ou en organisation.

Objectifs

- Disposer des connaissances juridiques en droit à la protection des données personnelles, conformément au nouveau cadre juridique applicable (RGPD et nouvelle loi « informatique et libertés »)
- Acquérir les connaissances techniques nécessaires à l'exercice des missions du délégué à la protection des données (DPD)
- Acquérir les savoir-faire nécessaires à l'accomplissement des missions du DPD en entreprise, organisme public ou associatif
- Disposer d'une sensibilisation juridique au droit du commerce électronique (contrats, preuve, responsabilités, consommation et propriété intellectuelle)
- Identifier les aspects juridiques des problèmes suscités par le développement des technologies de l'information et de l'internet
- Repérer les droits et obligations dans l'usage des technologies de l'information et de la communication
- Identifier les risques juridiques encourus par le représentant légal d'un organisme, l'employeur et les salariés.

Compétences visées

- Connaître et maîtriser le nouveau cadre juridique de protection des données personnelles (RGPD et nouvelle loi « informatique et libertés »)
- Garantir la conformité à la réglementation « informatique et libertés » en interne et vis-à-vis des autorités publiques (autorités judiciaires, régulateurs sectoriels, CEPD)
- Maîtriser le cadre statutaire lié à la fonction de délégué à la protection des données (DPD)
- Maîtriser les risques juridiques liés au droit du commerce électronique et droit à la protection des données encourus par le représentant légal d'un organisme, l'employeur et les salariés
- Appréhender les moyens de protection des ressources et des données informatiques de l'entreprise, de l'organisme public ou associatif

Les + du stage

Le Cnam est l'un des tous premiers organismes publics de formation à offrir une formation certifiante de courte durée à l'attention de professionnels se destinant aux fonctions du DPD.

Témoignage vidéo

Retour d'expérience d'une auditrice ayant suivi la formation, Mme Marie-Thérèse Roux :
